

Mercredi 25 janvier 2023

Comité stratégique pour l'Étang de Berre

Le second Comité stratégique pour l'Étang de Berre, placé sous la co-présidence de Christophe Mirmand, préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet des Bouches-du-Rhône, de Renaud Muselier, président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et de Didier Réault, représentant Martine Vassal, présidente de la Métropole Aix-Marseille Provence, s'est réuni le lundi 23 janvier à Berre l'Étang.

16 mois après l'adoption de la feuille de route, le travail se poursuit et tout un éventail de solutions pérennes se construisent par la détermination des membres du comité. Les partenaires ont consacré leurs échanges au suivi des actions de la feuille de route et la présentation du dessein de dérivations partielles susceptibles de constituer un véritable projet global de consolidation du territoire de l'étang de Berre. Ainsi, plusieurs objectifs essentiels et cruciaux ont été pris en compte par des études approfondies et diligentées par la DREAL et EDF : préservation définitive de l'équilibre écologique de l'étang, garantie d'une production d'énergie renouvelable, valorisation de l'eau pour l'agriculture, sécurisation à long terme de l'accès à l'eau potable pour les villes du pourtour de l'étang de Berre, industrielle pour le GPMM ainsi que pour la recharge de la nappe de la Crau.

Les premiers résultats consacrent une plage de dimensionnements de dérivation techniquement viable entre 80 et 160m³/s permettant une diminution des rejets de 1,5 à 2,5 milliards m³ d'eau dans l'étang de Berre (soit une diminution de 55 % à 90 % de rejets annuels). À ce titre, le comité a adopté le principe d'un quota de rejets ne dépassant pas les 600 millions de m³ en cas de réalisation de cette infrastructure. Deux hypothèses sont retenues : une dérivation vers le golfe de Fos ou vers le Rhône.

Au regard de la dimension du projet, l'enjeu de dérivation partielle soulève des contraintes techniques, juridiques et des volumes financiers qui seront traitées par des groupes de travail dédiés. L'État pilotera les aspects techniques et juridiques. La Région sera en charge de l'animation de la cellule dédiée à l'ingénierie financière. Les conclusions de leurs travaux seront présentées au sein du comité technique pour l'étang de Berre d'ici la fin du 1^{er} semestre 2023 en perspective de décision en décembre 2023.

Service régional de la communication interministérielle

Pour toute demande presse, merci de l'adresser à pref.communication@bouches-du-rhone.gouv.fr

04 84 35 40 00 | www.bouches-du-rhone.gouv.fr | www.paca.gouv.fr



Concernant le tunnel du Rove et la possible réouverture à la courantologie, la Région avait confié au GIPREB le soin d'engager une mission d'expertise technique. Ce dernier avait missionné la Société du Canal de Provence afin d'actualiser les études de faisabilité. Les solutions étudiées ont été présentées lors du comité stratégique du 4 juillet 2022 avec une option photovoltaïque qui permettrait de couvrir l'ensemble des consommations électriques liées au pompage et de réduire considérablement la facture énergétique. La fragilité du tunnel du Rove, mis à l'agenda par les désordres survenus à Gignac la Nerthe l'été dernier, devra être prise en compte. Les études engagées ont apporté des résultats rassurants. Des expertises approfondies du BRGM sont attendues d'ici l'été 2023.

Enfin, la Métropole Aix-Marseille Provence œuvre activement sur la gestion du bassin versant à travers ses compétences gémapiennes (gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations) notamment sur la diminution des pollutions : déconnexion ruissellement, réseaux pluviaux, stratégie de réimpermeabilisation, création de l'EPAGE MENELIK (...). Suite à l'élargissement de l'EPAGE du bassin de l'Arc aux bassins versants de la Touloubre et de la Cadière, une réflexion est en cours sur la pertinence d'un SAGE Berre.

Comité stratégique opérationnel pour l'étang de Berre

Le Comité stratégique pour l'étang de Berre réunit les représentants des collectivités territoriales, les services de l'Etat, le GIPREB (Groupement d'Intérêt Public pour la réhabilitation de l'Etang de Berre) et les syndicats intercommunaux, les acteurs économiques et les associations environnementales, l'Agence de l'eau, le Conservatoire du littoral et la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône.

Le comité a pour mission de suivre et piloter l'exécution de la feuille de route pour la réhabilitation de l'Etang, adoptée le 28 septembre 2021 à partir du diagnostic et des propositions présentées, en septembre 2020, par la mission d'information parlementaire composée des députés Eric Diard, Pierre Dhareville et Jean-Marc Zulesi.

La feuille de route pour la réhabilitation écologique de l'Etang de Berre a fixé des objectifs et un calendrier de réalisation. Chaque action a été confiée à un chef de file.

Service régional de la communication interministérielle

Pour toute demande presse, merci de l'adresser à pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr

04 84 35 40 00 | www.bouches-du-rhone.gouv.fr | www.paca.gouv.fr

